



INSTRUCTIONS DE COURSE

DERIVEURS – CATAMARANS – QUILLARDS – WINSURF

GMT INFINITY: Golfe du Morbihan Tour
29 mai 2021

Golfe du MORBIHAN

Grade : 5A

SRV : Société des Régates de VANNES (AO)

La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

(DP) Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer à toute demande raisonnable d'un officiel de l'épreuve. Tout manquement pourra être considéré comme une mauvaise conduite. - Des mesures raisonnables prises par les officiels de l'épreuve pour mettre en œuvre des directives, des protocoles ou des lois relatifs à la COVID-19 ne sont pas des actions ou des omissions inadéquates, même si elles s'avèrent ultérieurement inutiles.

1. REGLES

- 1.1 L'épreuve est régie par les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*, y compris l'annexe B.
- 1.2 Chaque bateau doit obligatoirement avoir un équipage composé d'au moins deux personnes, sauf les catégories solitaire et Windsurf.
En cas de traduction de ces IC, le texte français prévaudra.
- 1.3 Les règles concernant la crise sanitaire précisées en annexe COVID.

2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

- 2.1 Toute modification aux instructions de course sera publiée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera publié avant 21h00 la veille du jour où il prendra effet.
Chaque concurrent devra avoir fourni un numéro de téléphone compatible avec le groupe WhatsApp : GMT INFINITY, au moment de l'inscription ou envoyer le numéro à inscrire sur le mail : srv.vannes@gmail.com
- 2.2 Des modifications à une ou des instructions de course peuvent être faites sur l'eau avant le départ de la course: le Comité de Course enverra alors le pavillon L sur le bateau comité et communiquera l'information par VHF, ou à la voix, ou par SMS ou par WhatsApp.

3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

- 3.1 -Les avis officiels seront mis en ligne à l'adresse : srvannes.fr.



PARTENAIRE
OFFICIEL



PARTENAIRE
FÉDÉRAL

-Les avis officiels seront publiés sur le groupe de communications : WhatsApp : groupe, GMT INFINITY mis en place par l'organisateur.

4. CODE DE CONDUITE

- 4.1 [DP] [NP] Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.
- 4.2 [DP] [NP] Les concurrents et les accompagnateurs doivent placer la publicité fournie par l'autorité organisatrice avec soin, en bon marin, conformément aux instructions d'utilisation et sans gêner son fonctionnement

5. SIGNAUX FAITS A TERRE

Il n'y aura pas de signaux à terre : Les concurrents sont informés qu'il faut qu'ils aillent voir le site web ou consulter leur téléphone (WhatsApp).
Le PC course est situé à la Société des Régates de Vannes : srvannes.fr

6. PROGRAMME DES COURSES

- 6.1 4 épreuves sont prévues au programme, d'une seule course chacune..
- 6.2 L'heure prévue pour le signal d'avertissement de la course de la première épreuve est 10h30. Les autres départs s'enchaîneront toutes les demi-heures. Afin de respecter les mesures covid, les classes seront programmées en fonction du nombre d'inscrits vendredi 28 mai avant 21h00.
- 6.3 Pour prévenir les bateaux que la course ou la séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.
- 6.4 Si les conditions météo ne permettent pas la tenue de la course, celle-ci pourra être reportée au dimanche 30 selon les mêmes instructions de course.

7. PAVILLONS DE CLASSE

Les pavillons de classe sont :

Windsurf:	Flamme numérique 1
Dériveurs : double et solitaire	Flamme numérique 2
Multi 2000	Flamme numérique 3
Osiris et Tradi	Flamme numérique 4
Multicoques	Flamme numérique 5
Guépards	Pavillon Guépard

8. ZONES DE COURSE

L'emplacement de la zone de course est défini en annexe : ZONE DE COURSE et se situe dans le Golfe du Morbihan et la rivière d'Auray.
Carte Shom n°7137L - Navicarte 246.

9. LES PARCOURS

- 9.1 Le parcours (commun à toutes les épreuves) est décrit en annexe PARCOURS en incluant l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée ainsi que la longueur indicative des parcours.
- 9.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer, et si nécessaire, le cap et la longueur approximatifs du premier bord du parcours.
- 9.3 Parcours longue distance :
Il n'y aura pas de marque de dégagement. Le départ de la course se fera dans le sens du parcours.
- 9.4 Pointage officiel à une marque : Le comité de course peut interrompre la course selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques à contourner précisées en annexe PARCOURS (ceci modifie la RCV 32). Les modalités d'application sont fixées en

10 MARQUES

10.1 BC : Bateau du Comité

Classe	Départ	Parcours	Arrivée
Windsurf	BC+Bouée jaune	Ile de Lern : Bouée Blanche Ferme Aquacole Bouée Jaune et Bateau INFINITY Pointage officiel au Greguan : BC	Entre la perche verte de Barac'h à Tribord et la perche rouge de Conleau à Babord.
Toutes les autres Classes	BC+Bouée jaune	Ile de Lern : Bouée Blanche Ferme Aquacole Bouée Jaune et Bateau INFINITY Pointage officiel au Greguan : BC	Entre la balise verte Roguedas à Tribord et un bateau comité à Babord

10.2 Un bateau du comité de course signalant un changement d'un bord du parcours est une marque.

11. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Les zones considérées comme des obstacles sont précisées en annexe ZONE DE COURSE. Les zones éventuellement considérées comme des obstacles sont définies sur la carte du SHOM.

Il est recommandé de respecter le balisage. L'attention des concurrents est attirée sur le risque de danger à proximité de certaines marques et balises du Golfe et de la rivière d'Auray.

12. LE DEPART

12.1 La ligne de départ sera entre : **le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et le côté parcours de la marque de départ à l'extrémité bâbord**. Elle sera située aux alentours de la balise ouest Boédic, au large de la verte Roguedas.

12.2 [DP] [NP] Bateaux en attente : les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ pendant la procédure de départ des autres bateaux.

12.3 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 30mn après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).

13. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS

Pas de changement de bord.

14. L'ARRIVEE

La ligne d'arrivée sera entre un mât arborant un pavillon bleu et *le côté parcours de la marque d'arrivée*.

15. SYSTEME DE PENALITE

15.1 Pour toutes les classes la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour. Pour les windsurfs l'annexe B s'applique.

15.2 L'annexe P s'applique, modifiée comme suit :

15.2.1 Pour les dériveurs et les windsurfs RCV P2.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

15.2.2 La RCV P2.3 ne s'applique pas et la RCV P2.2 s'applique à toute pénalité après la première.

16. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

16.1 Il n'y a pas de temps cible : la ligne sera fermée à 20h00.

17. DEMANDES D'INSTRUCTION

17.1 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de 60 mn après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard. L'heure sera affichée sur le tableau officiel d'information.

17.2 Tous les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles sur la page : srvannes.fr et chaque demande sera rédigée lisiblement, photographiée et transmise sur le groupe WhatsApp ou dans le temps limite. Dès sa réception, elle sera transmise à qui de droit et le résultat de la demande ou l'affichage de la convocation sera visible sur le groupe WhatsApp et/ou communiquée selon les modalités prévues en IC2.

17.3 Des avis seront publiés sur WhatsApp au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les concurrents seront informés du lieu ou de la façon de la tenue des instructions.

17.4 Une liste des bateaux qui ont été pénalisés selon l'annexe P pour avoir enfreint la RCV 42 sera publiée sur WhatsApp.

18. CLASSEMENT

18.1 1 course doit être validée pour valider la compétition.

18.2 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système, *temps sur temps*.

18.4 Les coefficients à utiliser pour le calcul des temps compensés, tels qu'ils ressortent des déclarations des concurrents lors de leur inscription ou des tables de rating de la FFVoile seront affichés sur le site de la SRVannes, et au plus tard une heure avant l'heure prévue pour le départ de la première course. Les réclamations concernant ces coefficients sont admises jusqu'à l'heure limite de réclamation du premier jour.

19. REGLES DE SECURITE : (voir aussi annexe SECURITE)

19.1 [DP] [NP] Un émargement (sortie) sera mis en place par VHF et SMS

19.2 [DP] [NP] Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.

19.3 Utilisation du bout-dehors :

Sauf si les règles de classe le précisent autrement, la sortie du bout-dehors est autorisée uniquement pour établir et porter le spinnaker.

20. REMPLACEMENT DE CONCURRENTS OU D'EQUIPEMENT

20.1 [DP] Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite préalable du comité de course ou du jury.

20.2 [DP] Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité technique ou du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

21. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

21.1 Aucun contrôle de jauge et d'équipement ne sera fait pendant l'épreuve sauf pour donner suite à une réclamation recevable d'un concurrent, du comité de course, du comité technique ou du Jury.

Les concurrents devront montrer/présenter au comité technique les éléments contrôlés. Les membres du comité technique ne devront pas toucher directement le bateau ou son équipement. Du gel hydroalcoolique sera mis à la disposition des concurrents et des membres du comité technique pendant ce contrôle.

22. BATEAUX OFFICIELS

Les bateaux officiels sont identifiés par un pavillon INFINITY.

23. ACCOMPAGNATEURS

23.1 [DP] [NP] Les accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.

23.2 [DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent être identifiés.

23.3 La réglementation des conditions d'intervention des accompagnateurs sur les compétitions de la FFVoile s'appliquera.

24. EVACUATION DES DETRITUS

Les détritrus peuvent être placés à bord des bateaux officiels ou des bateaux accompagnateurs.

25. EMBLEMES

[DP] Les bateaux doivent être maintenus à la place qui leur a été attribuée quand ils se trouvent dans le parc à bateau et le port d'Arradon

26. PRIX

Il y aura :

Un classement Scratch en temps réel

Un classement Winsurf en temps réel, la première Raceboard et le 1^{er} Windsurfer étant aussi récompensés

Un classement dériveurs monocoques en temps compensé

Un classement dériveurs multicoques en temps Compensé

Un classement dériveurs traditionnels et Guépards en temps réel.

Un classement Multi 2000 en temps Compensé

Un classement Osiris en temps Compensé

Un classement Flying Boat en temps réel si 10 bateaux

En outre, toute classe de 10 bateaux identiques aura un classement par extraction.

Arbitres désignés :

Présidente du Comité de Course : Françoise Dettling

Comité de Course adjoint : Luc Houdet

Président- du Comité Technique : Jean luc Laurent

Président- du jury :

Comité d'Organisation : Luc Houdet , Eric Ligue

CANAL VHF DE COURSE : canal 08

Samedi 29 mai : marées	Vannes	Arradon	Port Navalo
Pleine Mer	09h56	09h34	07h54

Basse Mer	15h59	15h50	14h03
Coef	94-89	94-89	94-89
Coucher du soleil	21h53	21h53	21h53

ANNEXE REGLES DE SECURITÉ - COVID

Le port d'un équipement individuel de flottabilité est obligatoire pour tous les concurrents, en permanence sur toutes les courses du GMT.

Les contrôles au départ et à l'arrivée : EMARGEMENTS

a) Départ : les bateaux pourront émarger par SMS, à partir de 8h30 et jusqu'au départ de leur classe. Le numéro dédié aux SMS est le **06 31 62 97 65** (ce n° ne prendra pas d'appel), **ou** par VHF sur le canal **72** jusqu'à 15 mn avant le départ de la course des bateaux concernés. **Ce canal est réservé aux émargements. Il est recommandé de ne pas transmettre par VHF pendant les procédures.**

b) Arrivée : le passage de l'arrivée servira d'émargement. Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course, aussitôt que possible, par VHF ou SMS ou sur le groupe WTSP. (DP)

- Chaque bateau devra émarger par SMS comme suit :

Windsurf : **WND** suivi du n° de voile

Dériveurs : **DER** suivi du n° de voile

Guépard : **GUE** suivi du n° de voile

Osiris : **OSI** suivi du n° de voile

Cata de sport : **CAT** suivi du n° de voile

Tradi : **TRA** suivi du n° de voile

Multi 2000 : **MUL** suivi du n° de voile

- Chaque bateau devra émarger par VHF fort et clair comme suit : n° de voile et classe.

Nous attirons l'attention de tous les concurrents sur l'importance de ces émargements ; l'émargement retour permet au Comité de Course et à l'organisateur de lever le dispositif de sécurité.

Le non-respect de chaque émargement entraînera une pénalité sans instruction de 30 mn sur le temps total de course (ceci modifie la RCV 63.1).

Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course, aussitôt que possible. (DP)

Toute infraction aux règles de sécurité fera l'objet d'une pénalité directe proposée par le comité technique, ou le comité de course avec accord du jury.

La pénalité appliquée sans instruction, pour chaque infraction sera de 30 mn, ajoutée au temps de course du coureur.

Si le coureur conteste la pénalité, le comité technique ou le comité de course, déposera une réclamation.

Réduction ou annulation de la course après le départ (*)

En cas d'annulation ou de réduction de la course, après le départ par le comité de course, le reste du parcours sera effectué en convoi ou en navigation groupée.

Les concurrents devront se conformer aux directives du comité de course données par VHF.

Demande d'abandon d'un ou de plusieurs équipages par le comité de course.

Pour des raisons de sécurité, le comité de course pourra demander, à une marque, à un (des) bateau(x) attardé(s) d'abandonner la course ; soit en regagnant directement la ligne d'arrivée, soit en étant pris en remorque. Cette décision peut intervenir au delà de 45 minutes après le passage, à cette marque, du 1^{er} bateau de la série concernée.

Lorsque cette obligation s'applique, le bateau du comité de course, à la marque, arbore un pavillon "K" et signale l'opération par des signaux sonores répétitifs (ceci modifie signaux de course).

Le(s) bateau(x) concerné(s) par cette décision du comité de course devra(ont) passer entre le bateau comité et la marque (ceci modifie la RCV 28), suivre les instructions du comité de course, et se conformer aux injonctions du commissaire de course.

Le(s) bateau(x) concerné(s) par cette action du comité de course sera (ont) classé(s) après les bateaux ayant effectué le parcours normal, et dans leur ordre de passage à cette marque (modification de RCV 35, A4 et A5). Après leur passage de marque, ils rejoindront directement le lieu d'atterrissage initialement prévu.

Matériel de sécurité.

Chaque bateau devra posséder à son bord l'armement de sécurité requis par les règles de sa classe, par les prescriptions de sécurité ci dessous, et par la réglementation en vigueur.

Windsurf: port d'une combinaison iso thermique et d'un cyalume.

Dériveurs (mono et multi), Catamarans, Guépard et Tradi : une pagaie d'1 mètre au moins, 1 bout de remorquage à **poste** de 15 m de long et 6 mm de diamètre, 1 bout de redressage à poste de 4 m de long et 10 mm de diamètre, et une combinaison iso thermique (sur les bateaux volages). Chaque concurrent doit porter sur lui, dès qu'il est sur l'eau, un stick lumineux, type cyalume.

Multi 2000 et Osiris : équipement minimal obligatoire à moins de 2 milles d'un abri, des brassières homologuées ou certifiées CE).

Les règles techniques et de sécurité des supports à foils de la FFVoile s'appliquent sur l'épreuve.

Pour tous les navires : 1 radio VHF étanche multicanaux ou un téléphone portable dans un sac étanche. La VHF est fortement recommandée.

Covid

En s'inscrivant au GMT INFINITY, tout équipier a connaissance et prend en compte le risque COVID19.

Chaque équipier est parfaitement conscient :

- des mesures d'hygiène et de distanciation physique, dits « gestes barrières » à observer en tout lieu et à tout moment, ainsi que des dispositions complémentaires édictées par le Ministère des sports,
- du risque de contamination accentué par la proximité d'une autre personne, notamment en navigation sur voilier en équipage ou double, ou toute autre situation de proximité de moins d'un mètre, sans les protections renforcées adéquates,
- que malgré la mise en œuvre de moyens de protection renforcés, la pratique peut exposer à un risque sanitaire, notamment de contamination par le Covid-19,
- que malgré les dispositions prises et les moyens engagés, l'établissement d'accueil, la structure/le club, ne peut garantir une protection totale contre une exposition et une contamination au Covid-19
- que toutes ces mesures visent à préserver la santé et les capacités physiques de l'ensemble des pratiquants.

ANNEXE PARCOURS

PARCOURS (environ 30MN)

Ligne de départ (¶10 et 12 des IC).

- 1- * BOUÉE blanche mouillée dans le S.E de l'île de LERNE, à laisser à **TRIBORD**.
- 2- * Ile STIBIDEN à laisser à **TRIBORD**.
- 3- * Pointe de PENHAP : Ile aux Moines à laisser à **TRIBORD**.
- 4- * Porte entre la tourelle GREGAN à laisser à **TRIBORD** et Bateau Comité à laisser à **BÂBORD** (voir remarque).
- 5- * Ile HUERNIC à laisser à **BÂBORD**.
- 6- * Porte constituée par une BOUÉE jaune mouillée à proximité de la FERME AQUACOLE, à laisser à **TRIBORD** et un Bateau INFINITY à laisser à **BABORD** : position approximative 47°.37.200'N - 2°57.120'W.
- 7- * Ile RENAUD (Reno) à laisser à **BÂBORD**.
- 8- * Les 2 perches vertes des RÉCHAUD au N.W de l'île aux Moines à laisser à **TRIBORD**.

Ligne d'arrivée : (¶ 10 et 14 des IC).

Remarque :

Si un bateau du Comité de Course situé à côté de la porte du Gregan arbore un pavillon O, ceci signifie : passez dans la porte et faites demi tour. Les marques en rivière d'Auray ne sont plus à respecter comme marques de parcours.

Les bateaux vont ensuite directement à la ligne d'arrivée en laissant l'île aux Moines à tribord, tout en respectant les marques de parcours qui les séparent de la ligne d'arrivée.

Les concurrents sont informés de la proximité des roches autour du Grégan.

La présidente du Comité de Course attire l'attention des concurrents sur le respect des RCV(2021-2024) et particulièrement les règles 2, 42, 45 et 48.2

ANNEXE POINTAGE OFFICIEL A UNE MARQUE

Le comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques précisées en **annexe** PARCOURS (ceci modifie la RCV 32).

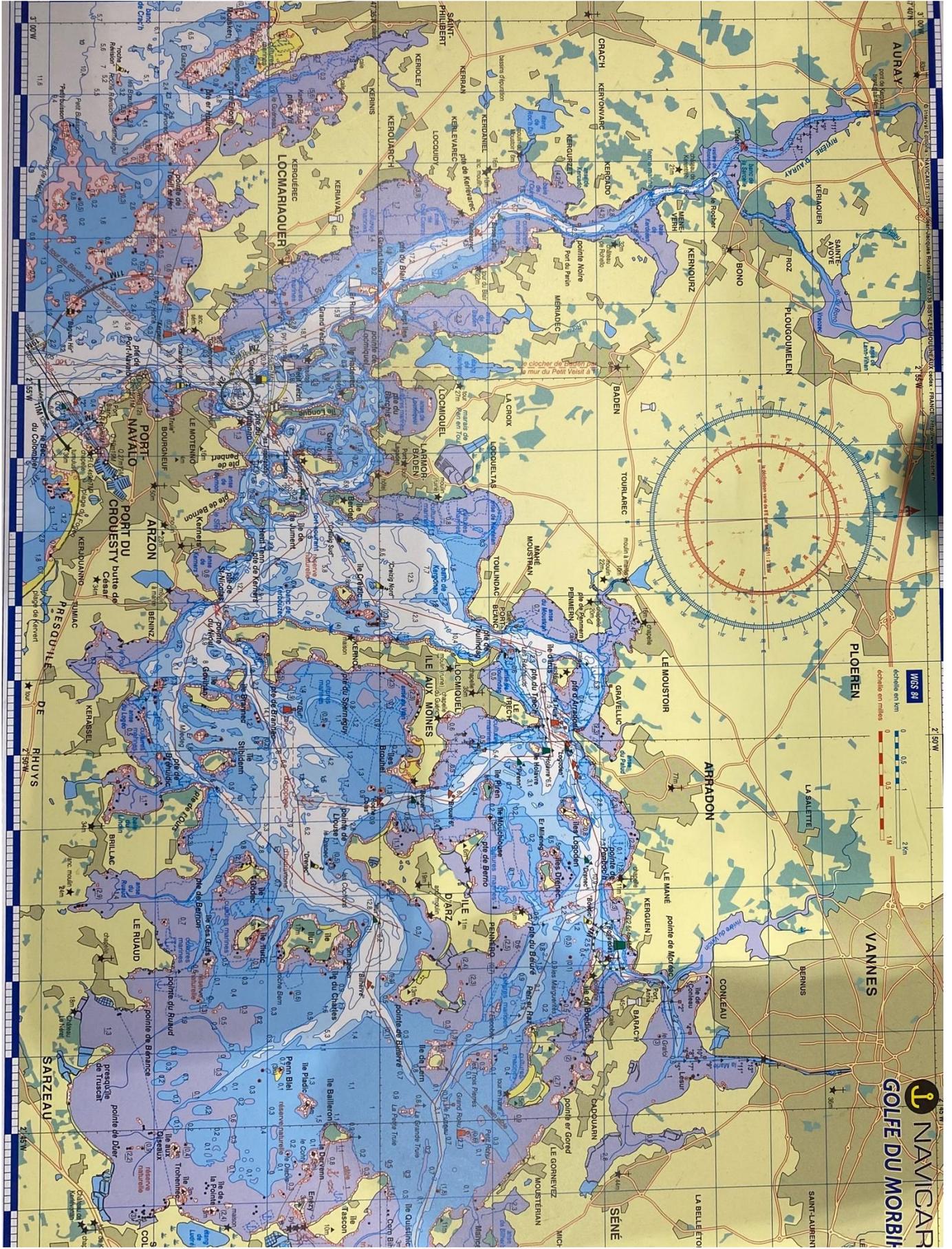
Un pointage officiel peut être effectué à toutes les marques définies dans l'annexe PARCOURS.

Si, le comité de course décide d'interrompre la course, il arborera les pavillons S sur H accompagnés de deux signaux sonores et, si nécessaire, le pavillon de classe des classes concernées (ceci modifie Signaux de course) signifiant « La course est interrompue et le dernier pointage officiel sera pris en compte comme ordre d'arrivée. Le comité de course confirmera, si possible, ces indications par V.H.F. sur le canal 8.

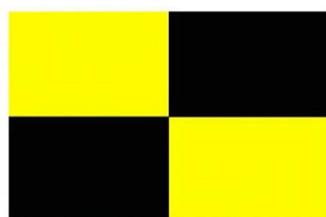
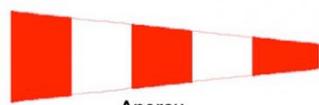
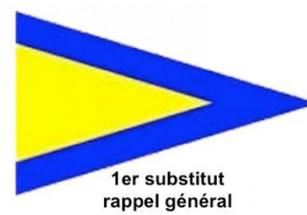
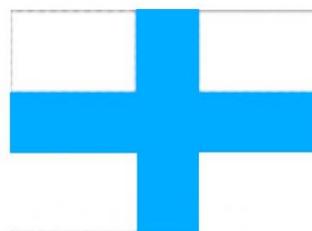
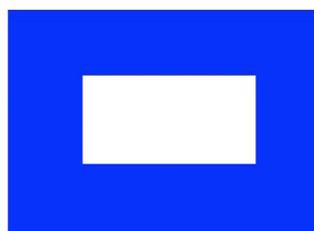
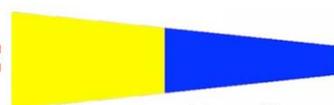
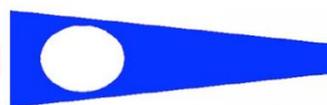
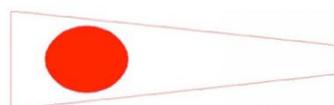
Si une interruption est signalée selon cette annexe, la porte où le dernier pointage officiel a été effectué, est devenue ligne d'arrivée pour les classes concernées.

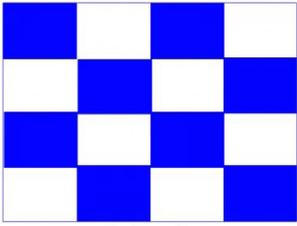
Si un incident pouvant donner lieu à réclamation survient entre le moment où les bateaux ont dégagé cette ligne d'arrivée et le moment où l'interruption a été signalée, aucun bateau ne doit être pénalisé pour une infraction à une règle du chapitre 2, sauf s'il enfreint la RCV 14 quand l'incident a causé une blessure ou un dommage sérieux, ou la RCV 23.1.

ANNEXE ZONE DE COURSE



ANNEXE PAVILLONS





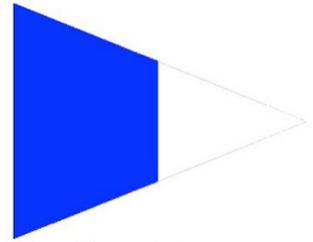
Pavillon N



Pavillon S



Pavillon O



2ème substitut



Pavillon bleu



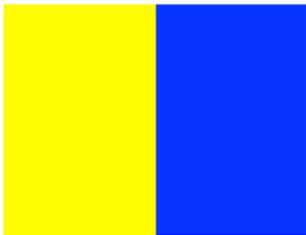
Pavillon J



Pavillon A



Pavillon H



Pavillon K